

Un portrait de la précarité en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Résultats régionaux de l'enquête Sociale 2008

Le ministère en charge des affaires sociales procède tous les quatre ans à une enquête exhaustive sur les structures d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale. Cette enquête s'intéresse à l'activité des services et au profil des personnes accueillies.

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Provence-

Alpes-Côte d'Azur a confié au CREAI l'exploitation de cette enquête au niveau régional sur les données de l'année 2008. L'analyse a porté sur l'identification des publics au regard des différents types de centres, en détaillant la durée des séjours, les âges d'entrée, les motifs de sortie, et l'accès au logement lors de ces sorties.

Des capacités d'accueil proches des moyennes nationales

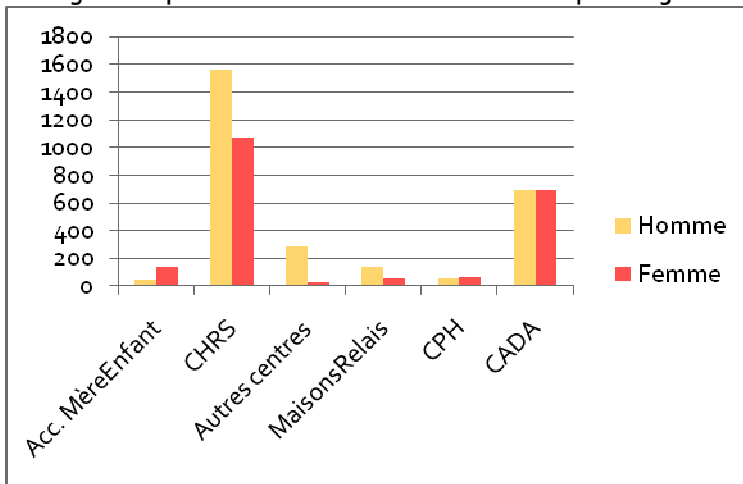
En 2008, 6 238 places étaient offertes dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et autres centres d'accueil, établissements mère-enfant, maisons-relais, centres d'accueil pour demandeur d'asile (CADA), centres provisoires d'hébergement (CPH). En Paca comme en France, les établissements les plus fréquents sont les CHRS, au nombre de 76 dans notre région. On compte aussi 10 autres centres d'accueil du type centre d'hébergement d'urgence, communautés Emmaüs, ou centre pour toxicomanes,... La région abrite 11 maisons relais, 18 CADA, 2CPH et 7 centres d'accueil mère-enfant.

En 2008, le taux régional d'équipement toutes places confondues est équivalent à la moyenne nationale, soit de 14 places pour 10 000 personnes de moins de 60 ans. La région est un peu mieux dotée en places de CHRS (8,4 places pour 10 000, quand la moyenne nationale est de 7 places), mais moins équipée pour accueillir en Centres mère-enfant (0,5 places en PACA pour 0,9 en France), en Maisons-relais, en CADA et en « Autres centres d'accueil ». Le département des Bouches du Rhône rassemble 56 % de l'offre totale de places d'hébergement, alors qu'il représente 40 % de la population régionale. C'est aussi un département où la part de bénéficiaires du RMI est deux fois plus importante qu'en France.

Les taux d'équipement varient fortement d'un département à l'autre. Les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône ont les taux les plus élevés de la région pour les places en CHRS, respectivement 7,7 et 11,8 pour 10 000 adultes de moins de 60 ans.

Les hommes représentent 57,5 % du public accueilli

Figure 1: répartition des effectifs masculin-féminin par catégorie d'établissement



Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREAI PACA & Corse

4 780 résidents sont décrits dans la partie qui suit (les personnes accueillies sur les places dédiées à l'urgence dans les CHRS ne sont pas abordées ici).

Les usagers des CHRS représentent 55 % des résidents en centre d'hébergement pour personnes en difficulté sociale, plus nombreux que les usagers des CADA, qui forment eux presque 30 %



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

de la clientèle des établissements du champ de l'enquête. On compte 57,5 % d'hommes dans les établissements de la région, quand ils ne sont que 54 % au niveau national.

Le nombre de femmes est équivalent à celui des hommes en CADA et en CPH (figure 1). Pour toutes les autres catégories d'établissement (en dehors des centres maternels), les hommes sont plus nombreux que les femmes.

39 % du public accueilli se présente sans famille à la porte des établissements d'hébergement, et un quart est accompagné d'enfant(s). Parmi les moins de 18 ans, seulement 7 jeunes se sont présentés seuls dans un centre, ainsi que 27 jeunes mères isolées mineures. Globalement, les familles réunissent 61 % des usagers, ce qui représente la même proportion que dans les résultats nationaux. Les personnes isolées sont plus souvent des hommes, et les parents isolés essentiellement des femmes.

Des femmes plus jeunes et moins marginalisées

Un tiers des usagers a moins de 18 ans, et les 18-24 ans représentent 13 % des personnes accueillies. Au total, 47 % des personnes accueillies ont moins de 25 ans, alors qu'elles représentent en Paca 29 % de la population. On retrouve cette distorsion dans les résultats nationaux.

La répartition par sexe montre que plus de 40 % du public féminin a moins de 18 ans, tous établissements confondus. La part des femmes est plus élevée jusqu'à 34 ans, après quoi les hommes deviennent plus nombreux dans les établissements, avec un pic marqué sur la tranche 45-59 ans. Les plus de 60 ans ne représentent que 3 % des usagers, et sont presque exclusivement des hommes. Ces deux particularités sont en opposition avec ce qui

	Ensemble	Dont femmes (en %)	Dont hommes (en %)
sortir de la rue	651	17,5	82,5
sortie structure hébergement	622	35,9	64,1
sortie service psychiatrique	97	23,7	76,3
sortie prison	59	5,1	94,9
sortie autre institution	143	22,4	77,6
perte logement	387	47,5	52,5
violence conjugale	279	69,9	30,1
rupture conjugale	160	50,6	49,4
rupture familiale	314	43,6	56,4
travail, études, formation, emploi	19	15,8	84,2
logement surpeuplé	79	51,9	48,1
logement insalubre	50	42,0	58,0
demande d'asile	1414	49,7	50,3
autre motif	502	51,6	48,4
inconnu	4	0,0	100,0
Total	4 780	42,2	57,8

Source : DRJSCS, ES 2008- exploitation CREA PACA & Corse

s'observe en population générale, où les personnes de 60 ans et plus représentent jusqu'à 25 % de la population de Paca, en majorité des femmes. Comme le souligne T.Mainaud¹, si une partie de ces exclus âgés intègrent les maisons de retraite, on ne doit pas négliger l'impact sur l'espérance de vie d'une existence rude voire dangereuse.

Les motifs d'admission varient selon le genre. Les femmes sont trois fois plus souvent que les hommes victimes de violence conjugale qui les amène à quitter leur domicile. La rupture, conjugale ou familiale, les conduit aussi, plus souvent que les hommes, en hébergement social. Elles vivaient avant leur admission, plus souvent que les hommes, dans des logements surpeuplés ou insalubres. Les hommes viennent quant à eux presque 4 fois plus souvent de la rue que les femmes, sortent de prison presque 20 fois plus souvent que les femmes, et plus de 2 fois plus souvent d'une autre institution ou d'un service psychiatrique.

Dans les CHRS² : plus de places pour une population jeune ou isolée

Les 76 CHRS de la région offrent, en 2008, 3 699 places permanentes dont 3 479 étaient occupées au jour de l'enquête (taux d'occupation de 94 %). On comptait, en 2004, 2800 places déployées dans 64 établissements. Cet

¹ Mainaud T., 2011, « L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements. Résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 766, juin.

² Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent des personnes ou familles ayant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder à l'autonomie. Ils sont financés au titre de l'aide sociale de l'État. Les CHRS ont une action socio-éducative, et élaborent des projets de prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec les personnes accueillies.

accroissement de 32 % est supérieur à celui observé sur le territoire national, de l'ordre de 21 %³. Une partie de cet accroissement, en Paca comme en France, est due à la transformation des places d'urgence des « autres centres d'accueil ».

58 % des places permanentes sont des places de type foyer, en chambres ou dortoirs (5 lits ou plus par pièce). Les autres places (42 %) sont implantées dans des chambres, appartements ou maisons hors de l'établissement. 45 établissements disposent de places dédiées à des publics prioritaires. Moins d'un établissement sur 5 autorise la présence d'animaux. Cinq ans après la publication de la loi sur le droit au logement opposable⁴, l'ensemble des CHRS avait déposé 224 dossiers Dalo pour leurs résidents au moment de l'enquête, soit 6 % des personnes hébergées.

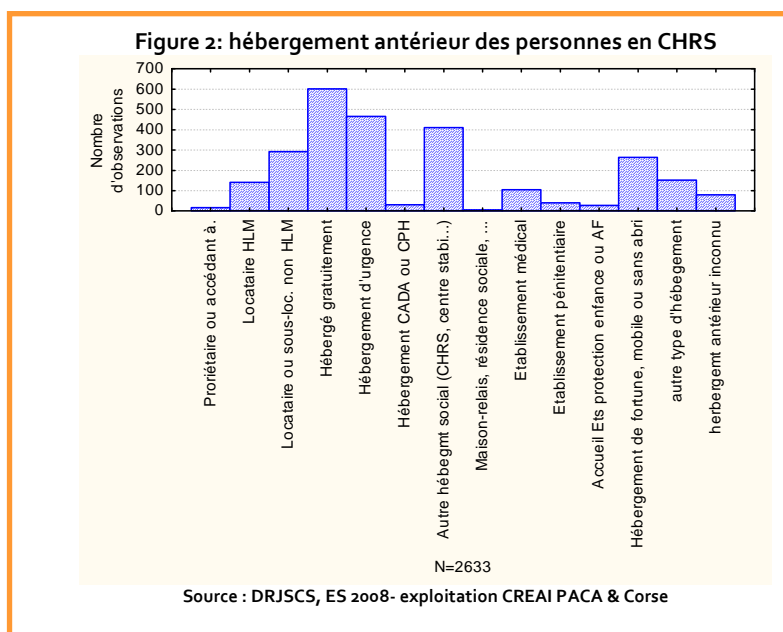
On compte en décembre 2008 dans les CHRS 59 % d'hommes (1 561 individus) et 41 % de femmes (1 073 individus). Un peu moins d'un tiers des résidents sont mineurs. Les 18-24 forment presque 16 % des effectifs. Ainsi, 47 % des résidents ont moins de 25 ans. Dans les CHRS, la moitié des personnes se présente sans famille, et 11 % sont accompagnées d'enfants.

Un usager sur cinq demeurait dans une autre structure d'hébergement avant son arrivée, et 17 % souhaitaient sortir de la rue. 14 % arrivent consécutivement à une rupture familiale ou conjugale, et 10 % suite à des violences conjugales (17 % chez les seules femmes). 70 % des usagers des CHRS sont Français, et 26 % arrivent d'un pays en dehors de l'Union Européenne. 77 % des résidents bénéficient de la CMU, et seulement 3 % ne disposent d'aucune couverture en matière d'assurance maladie.

Des difficultés anciennes à se loger

Presqu'un quart des résidents était, avant d'arriver en CHRS, hébergés gratuitement chez des proches, et 16 % étaient locataires (figure 2). Un tiers arrive directement d'un autre hébergement pour personnes en difficulté sociale. 10 % étaient sans abri ou dans des logements de fortune.

Les deux tiers ont une qualification d'ouvriers ou d'employés, et 16 % n'ont jamais travaillé. En décembre 2008, 20 % d'entre eux étaient salariés (CDI, CDD, contrats aidés) et 22 % bénéficiaient d'activité d'insertion ou de stage. 29 % étaient cependant au chômage. Un tiers des adultes recevaient un revenu du travail ou de stage, et 39 % touchaient le RMI, le RSA ou une API. Seulement 5 % des adultes avaient une allocation chômage ou l'allocation temporaire d'attente (ATA) pour les demandeurs d'asile, 16 % des allocations familiales, et 9 % une allocation pour adulte handicapé ou une rente d'accident du travail.



Quitter l'établissement, en moyenne après huit mois et demi...

5 194 personnes ont quitté les établissements d'hébergement pour personnes en difficulté sociale au cours de l'année 2008. En moyenne, leur séjour aura duré huit mois et demi. Cependant, cette durée moyenne masque des disparités. Les CADA affichent les durées de séjours les plus longues, de 22 mois, suivis des Maisons Relais avec une durée moyenne de 15 mois. Les CHRS affichent un séjour moyen d'une durée de 7 mois, mais la moitié des séjours dure moins de 4 mois. Dans les centres mère-enfant, les familles s'installent en moyenne pour huit mois, mais la moitié des séjours n'excède pas 6 mois.

³ Mainaud T., 2010, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale. Premiers résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 738, septembre.

⁴ Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

Un tiers des sortants accède à la location, avec de fortes disparités départementales

28 % des destinations de sortie (adultes et enfants confondus) restent inconnues du personnel des établissements. Cette part de perdus de vue est plus importante dans les CADA et les centres d'accueil mère-enfant (37 %).

Parmi les sortants, presque 1 600 accèdent à la location, soit un tiers des sorties d'établissement. Ce taux d'accès à une location est bien plus élevé si l'on ne considère que les adultes avec enfants. On compte dans ce sous-groupe 48 % d'accédants à la location. En dehors de la location, un résident sur dix est hébergé gratuitement chez un proche. 16 % repartent vers un autre centre, et 2 % vont vers un hébergement de fortune ou dans la rue (mais 12 % pour les seuls résidents des maisons relais).

Les femmes bénéficient plus souvent d'un logement dans le parc HLM que les hommes (25 % contre 13 % pour les hommes), et retournent 5 fois moins souvent dans la rue ou vers des abris de fortune. Aucun des 21 décès décomptés ne concerne une femme. Parmi les sortants, 14 % des personnes ont un CDD ou un CDI, ce pourcentage est légèrement supérieur à celui observé parmi les résidents au 15 décembre 2008.

Sophie Bourgarel,
Chargée des études, CREAI Paca et Corse

Champ de l'enquête et méthode :

L'enquête ES « difficulté sociale » s'intéresse à l'activité des établissements et services pour personnes en difficulté sociale, au personnel en fonction et au profil des personnes accueillies dans ces structures : enfants et adolescents d'une part, adultes et familles d'autre part.

La description des moyens mis en œuvre et des besoins couverts constitue un outil précieux d'aide à la planification des établissements et services. Les résultats sont utilisés par les directions administratives du ministère.

Ces établissements et services peuvent être des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, des maisons d'enfants à caractère social ou encore des lieux de vie. Le champ des structures enquêtées s'enrichit au fur et à mesure des millésimes. Par exemple, pour l'enquête ES 2008, les résidences sociales ont été rajoutées au champ de l'enquête pour mieux comprendre le parcours de l'hébergement vers le logement adapté, à la suite du plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri (Parsa).

Le public accueilli dans ces structures est assez hétérogène : familles qui rencontrent des difficultés de logement, personnes sans-abris, personnes qui ont connu la prison ou la prostitution pour la partie adultes et familles et enfants qui bénéficient de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse pour la partie enfants et adolescents.

En Paca, 125 établissements pour adultes et familles en difficulté sociale ont été interrogés lors de l'enquête Sociale 2008, au travers de la base FINESS. Parmi eux, 99 ont répondu à l'enquête (79 % des établissements). Des redressements ont été réalisés par le service statistique de la DRJSCS Paca pour tenir compte des non-réponses. À l'exception des CADA, les taux de réponse des établissements régionaux sont inférieurs aux taux nationaux, avec des écarts fréquemment en deçà de 10 à 20 points du pourcentage moyen national.

Le présent document est une synthèse du rapport publié sur le site internet du CREAI Paca-Corse intitulé « Les établissements accueillant des adultes et familles en difficulté sociale en Paca : Résultats régionaux de l'enquête ES 2008 ».

Bibliographie :

Mainaud T., 2011, « 50 000 enfants et adolescents en difficulté sociale hébergés en établissements. Résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 778, octobre.

Mainaud T., 2011, « L'hébergement d'urgence en CHRS. Résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 777, octobre.

Mainaud T., 2011, « L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements. Résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 766, juin.

Mainaud T., 2010, « Les établissements accueillant des enfants et des adolescents en difficulté sociale. Premiers résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 743, novembre.

Mainaud T., 2010, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale. Premiers résultats de l'enquête ES 2008 », Études et Résultats, DREES, n° 738, septembre.